

Guillou, Nicolas (France)

[original : français]

Note verbale

L'Ambassade de France au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance, en référence à la note N° ICC-ASP/22/SP/01 en date du 19 décembre 2022, la candidature de M. Nicolas Guillou à un poste de juge à la Cour pénale internationale pour les élections qui se tiendront au cours de la 22ème session de l'Assemblée des Etats Parties à New York en décembre 2023.

Nicolas Guillou a été choisi comme candidat de la France, pour le mandat 2024-2033, à l'issue d'une procédure exigeante de sélection, confiée au groupe français auprès de la Cour permanente d'arbitrage. Outre son excellente connaissance des juridictions internationales, il remplit toutes les qualités de rigueur, d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité requises pour exercer la fonction de juge à la Cour pénale internationale.

Conformément au paragraphe 3 (b) (i) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la France présente la candidature de Nicolas Guillou au titre de la liste A.

La présente note verbale est accompagnée d'un énoncé des qualifications, du curriculum vitae du candidat en français et d'une attestation d'aptitude linguistique en anglais./.
